

COMMUNE DE XERTIGNY

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal en date du 2 Mai 2019

Présents : ADAM Manuela, ALEXANDRE René, AMYOT Claude, BOISSONNET Annie, GUEDES Jérôme, HOUILLON Nathalie, LACHAMBRE Martine, LAPOIRIE André, LAVE Michel, MARCOT Véronique, MICHEL Dominique, PERONA Emmanuelle, PLAYOULT Brigitte, THIEBAUT Michaël, VALENTIN Denise, VANCON Nicolas, VUILLEMIN Sébastien.

Procurations : BECKER François à VUILLEMIN Sébastien, BLOSSE Anne à THIEBAUT Michaël, PIERREL Christian à LAVE Michel, ROBERT Daniel à MARCOT Véronique, TISSERANT Gérard à MICHEL Dominique.

Absents : CERVONI Anélène

Le compte-rendu de la séance du 4 Avril 2019 est approuvé.

DELIBERATIONS

Ecoles – Nouveaux Horaires à la Rentrée Scolaire 2019-2020

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L2121-30,

Vu la Délibération n°01/19 en date du 17 Janvier 2019 concernant la Restructuration des Ecoles de Xertigny lors de la prochaine Rentrée Scolaire,

Mme le Maire rappelle les termes de la délibération n°01/19 concernant la restructuration nécessaire des écoles lors de la prochaine Rentrée Scolaire. A l'occasion des échanges à ce sujet avec les services de la Région Grand Est, collectivité compétente en matière de transport scolaire, ainsi qu'avec les parents d'élèves à l'occasion des Conseils d'Ecole et de la réunion de concertation du 6 Mars 2019, il apparaît nécessaire de revoir les horaires des écoles du centre afin d'assurer le bon acheminement de l'ensemble des élèves de la commune (centre-ville et hameaux inclus), mais également permettre aux parents qui souhaiteraient pouvoir récupérer leurs enfants du temps de midi. A cette occasion, il est proposé les horaires suivants : 8h30 à 11h55 et 13h35 à 16h10.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie les horaires d'entrées et sorties des élèves comme suit, pour l'école Maternelle et l'école Élémentaire du Centre :

ACCUEIL DES ELEVES	ENSEIGNEMENT
De 8h20 à 8h30	De 8h30 à 11h55
De 13h25 à 13h35	De 13h35 à 16h10

Il autorise Madame le Maire à soumettre ces modifications à l'approbation de la Direction Académique des services de l'Education Nationale.

Finances – Révision des Tarifs des Salles Communales

Vu les Délibérations n°138/01 du 4 Septembre 2001, 101/08 du 10 Septembre 2008, 22/09 du 21 Février 2009 et 04/11 du 20 Janvier 2011,

Madame le Maire rappelle qu'une commission spécifique a été créé, lors du dernier Conseil Municipal, afin de réfléchir sur les tarifs actuellement appliqués en matière de location de salles - faisant suite notamment aux récents travaux de rénovation et d'acquisition de nouveaux équipements pour les Salles Polyvalente et des Fêtes, ainsi qu'aux demandes particulières reçues ces derniers mois d'administrés, visiteurs et/ou entités morales. La commission s'est réunie le 8 Avril et a procédé à quelques réajustements et nouveautés à cette occasion. Madame le Maire propose de valider les nouveaux tarifs proposés avec application aux demandes reçues à compter du 2 Mai 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 abstention et 21 pour, rapporte les Délibérations n°138/01 du 4 Septembre 2001, 101/08 du 10 Septembre 2008, 22/09 du 21 Février 2009 et 04/11 du 20 Janvier 2011, précise que les demandes de locations de salles, qui ont déjà fait l'objet d'un accord écrit de la Mairie avant le 2 Mai 2019, se verront appliqués les anciens tarifs et modifie, comme suit, les tarifs de location pour les demandes reçues à compter du 2 Mai 2019 :

POUR LES PERSONNES PRIVEES ET/OU EVENEMENTS PRIVES DE PERSONNES MORALES

PROPOSITION DE TARIFS	HABITANTS DE XERTIGNY		HABITANTS EXTERIEURS		CAUTION
	JOURNEE	WEEK-END	JOURNEE	WEEK-END	
SALLE POLYVALENTE	180 €	310 €	420 €	840 €	400 €
SALLE DES FETES	150 €	255 €	220 €	380 €	400 €
SALLE DE RASEY	130 €	220 €	200 €	340 €	400 €
VERRIERE	115 €	195 €	180 €	310 €	400 €
FAISANDERIE	70 €	120 €	140 €	240 €	100 €

TORELE	30 €	50 €	70 €	120 €	100 €
--------	------	------	------	-------	-------

Il est précisé que pour les enterrements, un tarif à la demi-journée, incluant d'office la vaisselle, pourra être proposé comme suit :

PROPOSITION DE TARIFS	DEMI-JOURNEE (enterrements)*
SALLE POLYVALENTE	90 €
SALLE DES FETES	75 €
SALLE DE RASEY	65 €
VERRIERE	60 €

Il est précisé qu'en cas de demande spécifique - pour des mariages, anniversaires et autres gros évènements - le matériel de la Salle Polyvalente pourra être mis à disposition du locataire sous la forme de deux packages :

TYPES DE PACKAGES	EQUIPEMENTS	MONTANT SUPPLEMENTAIRE	CAUTION GLOBALE AVEC LOCATION
PACK BASIQUE	Inclus l'accès au vidéoprojecteur, l'écran et les micros (SANS accès au local sonorisation)	70 €	600 €
PACK PROFESSIONNEL	Inclus l'accès au vidéoprojecteur, l'écran et les micros (AVEC accès au local sonorisation)	150 €	800 €

Il est en outre précisé qu'en cas de demandes du Pack Professionnel, le locataire s'engage à remettre en état les branchements dans le local : une vérification sera effectuée par le personnel en charge avant renvoi du chèque de caution ; si le locataire ne peut remettre en état, la collectivité fera appel à un professionnel tiers, qui transmettra la facture au locataire avant remise du chèque de caution. Toutefois, les jeux de lumières et la tribune télescopique ne pourront par contre, en aucun cas, être mis à disposition des locataires.

POUR LES PERSONNES MORALES DANS LE CADRE DE MANIFESTATIONS, EVENEMENTS ET/OU REUNIONS D'INTERET GENERAL

Le Conseil Municipal rappelle que les salles communales pourront être mises à disposition gracieuse des associations communales, avec le matériel de projection et sonorisation, sous conditions de demande écrite préalable. Il précise que les salles communales pourront être mises à disposition gracieuse des associations et/ou syndicats auxquels la commune adhère (tels que la CAE, le SCOT, le SDANC, le SICOVAD, etc...), avec le matériel de projection et sonorisation, sous conditions de demande écrite préalable, que l'ensemble des entreprises communales pourront bénéficier de la mise à disposition gracieuse d'une salle, une fois par an, pour l'organisation d'évènements limités aux membres de l'entreprise, qu'en cas de demande écrite par une association départementale, régionale ou nationale pour l'organisation d'une assemblée générale et/ou réunions ouvertes aux habitants, associations et entités de Xertigny, le prix xertinois à la journée, ou le cas échéant la mise à disposition gracieuse incluant le matériel, pourront être proposés et qu'en cas de demande de mise à disposition de la tribune télescopique, un surcoût sera demandé à hauteur de 50 €, sauf pour les évènements ouverts au public (spectacles, cérémonies ou animations). Toutefois, dans tous les cas, les locataires devront respecter la règle de « ni manger, ni boire sur la tribune ».

CAS PARTICULIERS

Le Conseil Municipal précise que les demandes de location de salles une veille de jour férié se verront nécessairement appliquer le tarif week-end afin d'éviter le déplacement inutile d'un agent pour effectuer l'état des lieux ledit jour férié, que les demandes de location de salles le vendredi soir se verront appliquer le tarif journée avec état des lieux retour maximum le samedi matin à 11h00, dans le cas contraire, c'est le tarif week-end qui viendra s'appliquer et que des locations successives d'une même salle pourront être envisagées sur un même week-end avec application du tarif journée, uniquement dans les cas où il n'y aurait pas de mises à disposition de la cuisine pour les locations.

Forêt – Renouvellement des Baux de Chasse

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les trois baux de location du droit de chasse en forêt communale sont échus depuis le 31 Mars 2019 et qu'il convient de renouveler les nouveaux baux. A cet effet, elle précise que les deux précédentes associations de chasse (celles d'Amerey et de Moyenpal/Granges), qui détenaient auparavant les Lots 2 et 3, ont fait le choix de proposer, dès l'année dernière, un plan de tir commun afin de pouvoir bénéficier d'une chasse plus importante, et plus récemment, toujours à cet effet, de fusionner au sein d'une nouvelle association : Les Chasseurs de la Vallée de l'Aître.

C'est pourquoi, après un travail de fond, seuls deux nouveaux baux seront proposés à compter de cette année : un pour une période de 9 ans à destination de la société « Saint Hubert » et un pour une période de 3 ans, dans un premier temps, à destination de cette nouvelle association.

Les deux nouveaux lots seraient délimités comme suit :

Lot n° 1 =

Forêt Communale Canton de la Torèle (parcelles n° 1 à 16, 67, 68, 69, 71) :	221ha 90a 00ca
Parcelle AE111 :	3ha 58a 56ca
Parcelle AE74 :	0ha 79a 56ca
Forêt Communale Canton du Fays Richard (parcelles n° 17 à 21) :	69ha 33a 00ca
Forêt Communale Canton du Pergis (parcelles n° 22 à 35) + Parcelles Petite Feigne	187ha 83a 39ca
Forêt Communale Canton du Rechentreux (parcelles n° 36 à 40)	57ha 36a 00ca
Parcelle AK9 :	0ha 13a 90ca
Parcelle AK27 :	0ha 08a 08ca
Forêt Communale Canton du Bois Beaudoin (parcelles n° 63 à 66)	32ha 73a 00ca
Parcelle CL88 du Bois Beaudoin	0ha 79a 20ca

Surface Totale du Lot n°1 :**574 Ha 54a 69ca****Lot n°2 =**

Parcelles N° 58 à 62 :	60 Ha 69a
Parcelles N° 41 à 57 et 70 :	168 Ha 28
Parcelles cadastrée AS137 :	1Ha 65a 20ca

Superficie Totale du Lot n°2 :**230 Ha 62a 20 ca**

Après avoir relaté le déroulement des différentes réunions de concertation avec les Présidents des Associations de Chasse, ainsi que des points avec l'ONF et la DTT, Mme le Maire expose le Cahier des Clauses Générales et les projets de baux afférents à chaque lot et définis en accord avec chacune des associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le renouvellement du droit de chasse en forêt communale à l'amiable en 2 lots, tels que définis ci-dessus, approuve le Cahier des Clauses Générales de location du droit de chasse, fixe la durée du bail à 9 années pour le Lot 1, à partir du 1^{er} Mai 2019 pour finir le 31 Mars 2028, et à 3 années pour le Lot 2, à partir du 1^{er} Mai 2019 pour finir le 31 Mars 2022, fixe le prix de base à 15.87 € l'hectare, lequel sera révisé tous les ans selon l'indice communiqué par l'ONF et donne délégation à Madame le Maire à l'effet de signer les baux à intervenir avec les représentants de locataires. Il est en outre précisé qu'il est demandé aux associations qu'au moins 50% des membres chasseurs soient de la commune, ainsi que pour le Président ou Vice-Président de l'association, qui devra être propriétaire d'au moins un bien sur la commune pour justifier de l'application des présents baux.

Urbanisme - Avis sur le Projet d'Augmentation des Capacités du Site de Méthanisation de la Société Ch4 Energie SAS aux Voivres

Le Conseil Municipal de Xertigny a été saisi d'une demande d'avis par la Préfecture des Vosges concernant le dossier présenté par la Société CH4 Energie SAS, représentée par M. Romain PIERRON, en vue d'obtenir l'enregistrement de l'augmentation des capacités de son site de méthanisation installé au lieudit « Le Beaulieu » aux Voivres. Le territoire de la Commune étant compris dans le périmètre d'affichage prévu à l'article R512-14 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal doit donc donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. L'enquête publique est en cours, du 8 Avril au 6 Mai 2019. Le dossier correspondant est consultable à la Mairie des Voivres et sur le site internet de la Préfecture des Vosges. Il comporte notamment un état olfactif initial en date d'Août 2018 et apparaît compatible avec les possibilités du Règlement National d'Urbanisme, les obligations de l'arrêté ICPE et les deux SDAGEs, dispositifs de préservation des eaux dits Rhône Méditerranée Corse et Rhin-Meuse. En outre, aucun impact n'est à prévoir sur les Zones reconnues comme Natura 2000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 contre et 21 pour, émet un avis favorable au projet d'augmentation des capacités du site de méthanisation de la Société Ch4 Energie SAS aux Voivres.

Urbanisme - Vente de la Parcelle AB 363

Suite à la demande écrite des administrés concernés, Madame le Maire explique qu'il est proposé de céder la parcelle AB 363 d'une surface de 399 m² à Madame et Monsieur MARET. En effet, cette parcelle, qui est aujourd'hui entretenue à titre gracieux par les demandeurs, propriétaires riverains de ladite parcelle, n'apparaît d'aucune utilité pour la collectivité, du fait de son enclavement, sans aucune sortie possible sur la route. Après saisine de l'avis des domaines, comme il est d'usage dans le cadre des cessions, Madame le Maire propose de céder aux demandeurs la parcelle pour un montant global de 400 €.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à Madame et Monsieur MARET, la parcelle AB 363 d'une superficie de 399 m² pour un montant de 400 €, précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur et donne délégation à Madame le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives à cette vente.

Urbanisme - Vente de Terrains issus du Découpage de la Parcelle AB 15

Vu la Délibération n°65/17 du Conseil Municipal de Xertigny en date du 29 Juin 2017 relative à l'acquisition de la parcelle AB 15, Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme du 2 Avril 2019 et l'avis des domaines en date du 9 Avril 2019, Madame le Maire rappelle que la collectivité a acheté en Juin 2017 la parcelle AB 15, située rue Georges Colnot, d'une surface de 3 663 m² à l'indivision successorale METZ. Elle explique que, depuis, plusieurs demandes écrites ont été formulées à la collectivité en vue de l'acquisition de terrains issus du découpage de ladite parcelle. Le découpage, ainsi que les demandes formulées ont fait l'objet d'un avis préalable par la Commission Urbanisme, en date du 2 Avril, ainsi que de l'avis des domaines, nécessaire pour toute cession de biens.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du découpage proposé de la parcelle AB 15, classée en Zone U, d'une surface totale de 3 663 m² et située rue Georges Colnot en 5 terrains de surfaces différentes d'environ 210 m², 683 m², 1 363 m², 723 m² et 718 m², décide de céder, dans un premier temps, trois des cinq terrains de ladite parcelle : à M. Eric BEAUDOIN, la parcelle n°1 d'une surface d'environ 210 m² pour un montant de 3 570 €, à Mme Claudette BELLAVISTA, la parcelle n°2 d'une surface d'environ 683 m² pour un montant de 17 075 € et à M. Emilien HOUILLON et Mme Julie RENAUD, la parcelle n°3 d'une surface d'environ 1 363 m², dont 163 m² de chemin, pour un montant de 25 200 €. Il est précisé que les frais de géomètre seront à la charge de la commune et les frais d'acte aux acheteurs. Il est donné délégation à Madame le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives à cette vente.

Finances – Participation Exceptionnelle à la Sortie Scolaire des Ecoles du RPC Amerey-Moyenpal-Rasey

Madame le Maire rappelle la demande évoquée, lors du dernier Conseil Municipal, à savoir la demande de la part de la Directrice du Regroupement Pédagogique Communal de financement par le Conseil Municipal d'une partie du voyage de fin d'année des écoles au Zoo d'Amnéville. Madame le Maire propose aux élus de prendre en charge, à titre exceptionnelle, la moitié des frais de transport de cette dernière sortie scolaire symbolique des écoles du RPC, qui seront restructurées au centre, pour rappel, lors de la prochaine rentrée scolaire. Le montant global du voyage est estimé à 1 543 € (700 € de frais de transport et 843 € de frais d'entrée).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer financièrement au voyage au Zoo d'Amnéville des enfants des écoles du RPC Amerey-Moyenpal-Rasey, par la prise en charge d'une moitié des frais de transport, soit 350 € TTC et précise que les crédits sont inscrits au BP 2019.

INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR MME LE MAIRE AU CONSEIL

Informations sur les Délégations au Maire :

- **Marchés à Procédure Adaptée :**

OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
Maîtrise d'Œuvre pour les Travaux de Réhabilitation de la Route Forestière de la Hutte et de la RF 3	ONF	2 340,00 €
Cuisine pour le Réfectoire de la Maison des Associations	SYNERGIE	15 700,00 €
Raccordement Electrique pour l'Extension de la Maison de Santé	ENEDIS	1 077,60 €

Consultation en Cours ou à Venir :

Travaux de Réhabilitation de la Rue Principale de Rasey	Négociations des Offres jusqu'au 9 Mai
Renouvellement du Standard Téléphonique de la Mairie	Présentation des Offres le 30 Avril, en Cours de Sélection
Travaux de Création d'un Pôle Multimédia-Médiathèque	En Cours d'Analyse des Offres par le Maître d'Œuvre

Travaux en Cours :

Commune

- **Travaux de la Maison des Associations :** les travaux avancent doucement, un retard a été pris par certaines des entreprises mandatées, l'ouverture reste néanmoins fixée à la rentrée prochaine.
- **Travaux de Mise en Accessibilité de la Mairie :** les sanitaires accessibles du rez-de-chaussée devraient être finalisés d'ici deux semaines.
- **Travaux d'Extension de la Maison de Santé :** les travaux avancent rapidement et sereinement avec une adaptation des entreprises aux horaires d'ouverture de la Maison de Santé.
- **Travaux de Création d'une Pumptrack :** les travaux ne sont pas encore terminés, ni réceptionnés, il reste notamment la partie signalétique, peinture et aménagements paysagers de la plateforme / à noter que le chantier de la Pumptrack reste interdit au public pendant toute la durée des travaux !

Intercommunalité :

- **Ecole des Arbres :** les travaux sont stoppés pour le moment, l'entreprise en charge de la structure pour la façade extérieure en bois ayant pris du retard dans sa réalisation.

Divers :

- **Remerciements de la Rectrice du Grand Est, Mme ROBINE,** suite à sa venue sur le territoire à la découverte de la Section Sportive du Collège et des équipements communaux mis à disposition.
- **Point Récapitulatif sur les Subventions Accordées par les Financeurs pour les Projets en Cours :**

Création d'une Pump-Track	DETR	36 612,00 €
	CD88	23 798,00 €
Extension de la Maison de Santé	DETR	34 320,00 €
	CD88	11 152,00 €

	CRGE	70 000,00 €
Projet de Médiathèque à Vocation Intercommunale	DETR	109 595,00 €
	CD88	106 971,15 €
Sécurisation des Courts de Tennis	CD88	4 826,00 €
Sentiers Pédestres avec Promotion du Bois Local	DETR	8 981,00 €

Agenda :

- **3 Mai** : Cérémonie des Maisons Fleuries
- **4 Mai** : Elections des nouvelles Commissions de Travail du CMJ
- **4 Mai** : Marché aux Fleurs
- **8 Mai** : Cérémonie Patriotique
- **9 Mai à 19h00** : Visite de la Commune et Echanges autour du Bourg-Centre avec Studiolada
- **10 Mai** : COTECH sur la Revitalisation
- **10 ou 13 Mai** : Réunion de Travail avec les associations sur les nouveaux Sentiers Pédestres
- **15 Mai** : Réunion de Restitution du projet au stade AVP de la Tranche 1 de la Requalification du Centre-Ville
- **15 Mai** : Réunion avec les Riverains sur le prochain Programme de Voirie (Rue de la Gare)
- **16 Mai** : Goûter des Personnes Seules du CCAS
- **17 Mai** : Plateau de Scène Locale de la Souris Verte
- **19 Mai** : La Téméraire des Vosges
- **20 Mai** : Concert de l'Orchestre Intercommunal à Xertigny
- **22 Mai** : Réunion de Secteur Ex-C2VRM de la CAE
- **23 Mai** : « Pédaler, c'est la Santé » à Xertigny
- **24 Mai** : Cérémonie des Nouveaux Nés
- **26 Mai** : Elections Européennes
- **26 Mai** : Comice Agricole
- **Prochain CM** : Mercredi 29 Mai

Le Maire

 Veronique MARCOT



Fait à Xertigny, le 10 Mai 2019

